



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>40984</b>	De <b>Mme Cécile Untermaier</b> ( Socialistes et apparentés - Saône-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports
<b>Rubrique</b> >enseignement maternel et primaire	<b>Tête d'analyse</b> >ISAE pour tous les professeurs du premier degré.	<b>Analyse</b> > ISAE pour tous les professeurs du premier degré..
Question publiée au JO le : <b>14/09/2021</b>		

### Texte de la question

Mme Cécile Untermaier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation d'une partie des professeurs du premier degré. Il s'agit par exemple des enseignants mis à disposition des Maisons départementales des personnes handicapées ou des Pupilles de l'enseignement public (PEP), des coordonnateurs en éducation prioritaire, des conseillers pédagogiques etc. En effet, alors qu'ils exercent une mission particulière, ils ne bénéficient pas d'un traitement statutaire aussi avantageux que celui de leurs collègues. Aussi, ils sollicitent le bénéfice de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE), revalorisée en 2016 à 1 200 euros, ainsi que de la prime informatique. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend mettre en œuvre pour répondre à ces revendications légitimes.